

ASSOCIATION GENERALE DES ÉTUDIANT-E-S DE FRIBOURG

UNIVERSITÉ DE FRIBOURG

RAPPORT FINAL DU GROUPE DE TRAVAIL (GT) BUDGET UNES

Présenté lors de la séance du CE 08 octobre 2014

Avec l'engagement et le travail de :

- Alexandre Loretan
- Baptiste Favez
- Bastien Nançoz
- Monica Mendez
- Victory Jaques
- Yahsmina Coutaz

TABLE DES MATIERES

Buts et structure de ce rapport	3
1. Buts.....	3
2. Structure du rapport.....	3
Problèmes et solutions.....	4
1. Cotisation annuelle trop élevée	4
A. <i>Description du problème</i>	4
B. <i>Solutions</i>	4
2. Dysfonctionnements des structures au sein de l'UNES	5
A. <i>Description du problème</i>	5
B. <i>Solutions</i>	6
3. Dysfonctionnement de procédures dans les relations législatif-exécutif au sein de l'UNES	6
A. <i>Description du problème</i>	6
B. <i>Solutions</i>	7
4. Structures de l'AGEF	7
A. <i>Description du problème</i>	7
B. <i>Solutions</i>	7
Conclusion.....	8

Buts et structure de ce rapport

1. Buts

Ce rapport final vise à présenter les conclusions du GT budget UNES : il établit une liste des problèmes soulevés et une analyse des solutions, afin de proposer aux membres du Conseil des Étudiant-e-s (CE) un dénouement susceptible de résoudre la question du financement de l'affiliation à l'Union des Étudiant-e-s de Suisse (UNES).

Le problème *du financement de l'UNES* avait été soulevé lors de la séance du CE du 23 octobre 2013, lorsque l'organe législatif de l'AGEF dut discuter de sa cotisation à l'UNES. S'élevant à près de CHF 58'000.-, cette cotisation avait été jugée excessive par une majorité des membres du CE qui accepta la motion du comité exécutif de l'AGEF suivante:

La cotisation 2014 sera fixée à 40'000 CHF et durant l'année 2014 l'AGEF se chargera de changer le système de cotisation de l'UNES pour que, à long terme, la cotisation de l'AGEF se rapproche, à situation égale, de 40'000 CHF [sic] Si ce n'est pas le cas avant novembre 2014, alors l'AGEF quittera l'UNES.¹

Ainsi, le *groupe de travail budget UNES* (GT budget UNES) s'est formé sous l'impulsion de la motion déposée par Monica Mendez lors du CE du 13 novembre 2013, avec le mandat suivant :

[Créer un groupe de travail pour] résoudre la question du financement de l'UNES. Les solutions trouvées seront ensuite proposé [sic] au niveau national.²

Ce rapport représente donc la phase finale du travail du GT. Il complète de manière définitive le rapport intermédiaire présenté lors de la séance du CE le 19 mars 2014.

2. Structure du rapport

Pour le corps de son rapport, le GT a retenu 4 catégories de problèmes. Chacune de ces catégories s'appuie sur les analyses préliminaires livrées dans le rapport intermédiaire. Chaque problème est décrit, avec renvoi si nécessaire, aux analyses du rapport intermédiaire, puis des solutions pour résoudre ce problème sont esquissées et expliquées. Le GT s'est attaché à donner un avis objectif et éclairé quand à la pertinence des solutions proposées.

Dans une partie conclusive, le GT propose le fruit de ses réflexions.

¹ Protocole du CE du 23.10.2013, p.4. Annexe 2

² Protocole du CE du 13.11.2013, p.8. Annexe 1

Problèmes et solutions

1. Cotisation annuelle trop élevée

A. Description du problème

Le CE a mandaté le GT pour régler la question du financement de la cotisation annuelle de l'AGEF à l'UNES, car il estime que celle-ci est dispendieuse. Le GT a proposé dans son rapport intermédiaire une description analytique de cette cotisation. Nous renvoyons donc les membres du CE à la lecture de ce rapport pour cette question³.

B. Solutions

1) Réduire le budget de l'UNES

Étant donné que l'un des facteurs pour faire baisser la cotisation annuelle de l'AGEF à l'UNES est la baisse du budget de l'UNES, les membres du GT ont étudié le budget de l'UNES et émis dans leur rapport intermédiaire des remarques quant à des points qui pourraient faire baisser le budget de l'UNES⁴.

Cependant le GT estime que cette solution est peu efficace : d'une part les économies réalisées seraient trop insignifiantes pour avoir une conséquence substantielle sur la cotisation de l'AGEF ; d'autre part elles sont difficilement applicables.

2) Optimiser les répartitions des fonds au sein du budget de l'AGEF

Il s'agirait de réviser partiellement le budget de l'AGEF afin de pouvoir payer la somme dévolue à la cotisation annuelle pour l'UNES. Selon les membres et les réflexions exposées dans le rapport intermédiaire, l'argent est là, mais il est mal réparti⁵.

Il semble aux membres du GT que cette solution est en cours d'exploitation : en effet, la majorité des points soulevés dans le rapport intermédiaire sont entrés dans leur phase d'application grâce à différentes réformes récentes (règlements du budget, Règlement des fonds, etc.).

3) Augmenter le nombre de sections au sein de l'UNES

Une des possibilités pour faire baisser la cotisation des sections à l'UNES est d'augmenter le nombre des sections de l'Union. La ville de Fribourg compte, par exemple, 5 hautes écoles qui ne sont pas encore membres de l'UNES. Il y a donc, déjà rien que sur la place fribourgeoise, un potentiel financier élevé. L'AGEF pourrait aborder les associations d'étudiant-e-s des hautes écoles de Fribourg pour leur montrer ce qu'est l'UNES, et jouer un rôle important de lobbying auprès des associations de ces écoles. Ce travail ne peut cependant que se faire grâce à l'aide, au soutien et au lobbying des sections et du Bureau de l'UNES.

³ cf rapport intermédiaire pp.4-5, point I.A. *La cotisation annuelle à l'UNES*

⁴ cf rapport intermédiaire p.5, point I.B. *Le budget de l'UNES*

⁵ cf rapport intermédiaire p.6, point I.C. *Le budget de l'AGEF*

Le GT estime que cette solution a une efficacité limitée. Il faudrait un nombre significatif de sections supplémentaires pour que les effets sur la cotisation soient ressentis à l'échelle de l'AGEF. De plus, l'arrivée de nouvelles sections semble peu réaliste dans un futur proche. Le recrutement de nouvelles sections est un travail de longue haleine que l'AGEF a néanmoins entamé.

4) Devenir membre associé

Selon les articles 7 et 9 des statuts de l'UNES, un membre associé, en tant qu'association représentant des intérêts estudiantins régionaux, a les mêmes droits que les membres réguliers de l'Union, exception faite du droit de vote. La cotisation annuelle du membre associé de l'UNES s'élève à CHF 500.-

Le GT constate que cette solution reviendrait à résoudre le problème financier que représente la cotisation annuelle, les membres associés ne versant que CHF 500.- de cotisation. Toutefois, il n'est pas certain que l'Assemblée des Délégué-e-s de l'UNES accepte que l'AGEF devienne membre associé. Par ailleurs l'absence d'un droit de vote pourrait s'avérer problématique.

5) Sortir de l'UNES

Une sortie de l'UNES est l'*ultima ratio* pour régler le problème des cotisations. Elle supposerait toutefois la mise en place de structures de substitution en matière de politique nationale à l'échelle de l'AGEF. En effet, il n'est à l'heure actuelle que peu envisageable de se passer totalement d'une plateforme de représentation des intérêts estudiantins au niveau national. A noter cependant que ces hypothétiques nouvelles structures entraîneraient des frais dont l'étendue est difficilement estimable.

Si l'on peut affirmer que la cotisation disparaîtrait suite à une sortie de l'UNES, on ne peut néanmoins assurer que les dépenses nouvellement engendrées par les structures substituantes à l'UNES ne seraient pas plus élevées.

2. Dysfonctionnements des structures au sein de l'UNES

A. Description du problème

Le GT relève un problème double au sein des structures.

1. La Commission de Contrôle (CDC) ne contrôle pas assez les activités du Bureau. Elle n'est pas présente aux séances du comité législatif restreint (excepté à celle du 25.06.2014), or elle doit vérifier l'interprétation et l'application des normes au sein de l'UNES. D'autre part, le GT se pose des questions concernant la séparation des pouvoirs au sein des organes de l'UNES. Il y a une perte de neutralité des membres de la CDC du fait que ceux-ci doivent avoir fait partie des structures de l'UNES ; le GT constate du reste que la CDC est un vivier d'anciens membres de l'UNES.

2. Les quotas empêchent le plein emploi au sein du Bureau et entraîne ainsi des vacances qui surchargent les postes occupés. Deux sièges sont restés vacants à l'issue des deux dernières Assemblées des délégué-e-s (AD) de l'UNES. Un siège vacant sur le long terme ou

à répétition peut légitimement être considéré comme une défaillance et un dysfonctionnement dans une organisation. Il rime en effet avec « manque de force de travail ». De plus, le système électoral est régi par l'application irréfléchie et triviale du principe des quotas sans égard aux compétences effectives des candidats. Le GT ne s'oppose en revanche pas à une représentation équitable des régions linguistiques et des différents types de hautes écoles : ce sont les quotas de genre qui posent des problèmes dans leur application. Ils sont rédigés de façon sexiste, puisque dans leur application on peut concevoir une Direction dans laquelle siègeraient 3 femmes sans aucun homme, l'inverse étant impossible.

B. Solutions

1. CDC : envisager une obligation d'avoir au moins un membre de cette commission qui soit juriste ou en études de droit. Au vu de l'importance et de la taille de l'UNES, il semble peu réaliste de n'avoir au sein de sa Commission de Contrôle aucune personne spécialisée dans l'appréhension et la résolution des problèmes juridiques se posant quotidiennement au sein de l'Union.

2. Séparation des pouvoirs : pas d'anciens membres du Bureau dans la CDC. Le GT encourage à ce que les membres de la CDC soient sensibilisés à cette problématique.

3. Quotas : envisager l'introduction de quotas mous plutôt que durs ou envisager la suppression de certains quotas pour le Bureau.

3. Dysfonctionnement de procédures dans les relations législatif-exécutif au sein de l'UNES

A. Description du problème

1. Les délais pour la préparation des documents : Le GT retient, à titre d'exemple que les sections n'avaient accès qu'à 4 documents sur les 7 nécessaires à 9 jours seulement du début de l'AD⁶.

2. Les prises de positions de l'Union : A titre d'exemple, le GT relève notamment que les sections n'ont été consultées que quelques semaines avant la votation populaire de l'initiative sur l'avortement (09 février 2014) pour prendre position. Le GT relève que le temps de consultation a été trop bref au vu de l'importance et de la complexité du problème. Les sections n'avaient en effet pas assez de temps à disposition pour consulter leurs législatifs respectifs. Notons que les sujets des votations sont connus plusieurs mois avant leur passage devant le peuple.

3. Entraves aux sections dans l'exercice de leurs droits : Le GT relève que la délégation de l'AGEF à la 161^{ème} AD a eu beaucoup de difficultés à travailler pour le dépôt des amendements que le CE a souhaités soumettre. Le Bureau n'a pas su fournir les informations légales nécessaires à cette procédure. De plus, ce dernier semble avoir découragé une section

⁶ cf. PV de la séance 8 du GT UNES

dans l'exercice d'un de ses droits (proposition de non-entrée en matière à propos de ces mêmes amendements).

4. Problème de diffusion des informations : Le GT relève cette défaillance à plusieurs niveaux : commissions thématiques, PV d'assemblées, etc.

B. Solutions

Le GT préconise l'introduction de précisions dans les directives, concernant tant les prises de position que les délais de remise des documents. Il s'agirait d'induire des changements visant à une efficacité accrue et à une transparence absolue. L'AGEF doit être proactive tant dans la proposition de changements dans la politique de l'UNES que dans le contrôle de l'application des décisions des sections. D'autre part, l'AGEF doit s'investir pour créer des relations durables avec les autres sections afin de mieux faire passer les intérêts de ses étudiants (lobbying auprès des autres sections).

4. Structures de l'AGEF

A. Description du problème

Les structures de l'AGEF qui assurent la participation de la section fribourgeoise à l'UNES ne sont pas efficaces (notons en particulier les commissions thématiques: EquOpp et UniPoKo). Il y a un manque de coordination au sein de l'AGEF concernant les informations d'ordre politique. Ceci a pour conséquence que l'AGEF n'utilise pas assez la plateforme de représentation de ses intérêts que l'UNES lui offre. De plus, elle ne constitue pas un pôle de recrutement suffisamment pourvu en forces politiques actives.

B. Solutions

1. Les délégués de l'AGEF à l'UNES (dans les commissions thématiques) devraient faire des rapports réguliers au membre du comité en charge de la politique nationale.

2. Les commissions de l'AGEF (en tant que contacts directs avec les commissions thématiques de l'UNES) devraient agir comme organe d'*input* de sujets politiques nationaux au CE.

3. Dans une section qui s'oriente de plus en plus vers les services, il s'agit d'améliorer la communication des sujets politiques. Une division du comité de l'AGEF en deux pôles, l'un « services », l'autre « politique », pourrait être envisagée pour pallier ces manquements en matière de communication politique.

Conclusion

Le GT estime qu'au vu du point II du rapport intermédiaire⁷, une sortie de l'UNES desservirait les intérêts des étudiantes et étudiants fribourgeois en les privant d'une plateforme de représentation à l'échelon national. D'importantes modifications structurelles de l'AGEF devraient être alors entreprises pour pallier ces lacunes et conserver un travail de politique nationale cohérent au sein de l'AGEF. **De ce fait le GT déconseille une sortie de l'UNES.**

Au vu du point I du rapport intermédiaire ainsi que des explications contenues dans ce rapport final⁸, il apparaît qu'aucune des solutions envisagées n'est en mesure de réduire suffisamment la cotisation de l'AGEF à l'UNES. Aux yeux du GT, rien n'indique que les apports de l'UNES s'accroîtront dans les années à venir ou que les problèmes soulevés seront résolus à court et moyen termes. **De ce fait, le GT déconseille de rester membre ordinaire de l'UNES.**

La qualité de membre associé présente l'avantage de conférer à son titulaire la plupart des outils dont dispose le membre ordinaire, excepté le droit de vote, tout en exigeant une contribution financière minimale. Il tient en effet à cœur au GT que l'AGEF continue à s'investir dans l'UNES et qu'elle continue à participer aux développements politiques au niveau national. Cette participation nécessite des ressources à la fois humaines et financières ; en ce qui concerne les premières, le membre associé peut siéger dans toutes les commissions ; concernant les secondes, le **GT préconise une contribution financière régulière de l'AGEF aux fonds social de l'UNES ou à ses grands projets politiques.**

Au vu des développements qui précèdent, **le GT recommande que l'AGEF devienne membre associé de l'UNES dès la prochaine AD de l'Union (novembre 2014).** Il recommande de plus que **l'AGEF verse le montant de la cotisation 2015 pour le fonds de l'initiative des bourses d'études en vu de la campagne politique nationale.** Le GT propose par ailleurs que **l'AGEF contribue annuellement au fonds social à hauteur de 25'000 durant 5 ans renouvelables.**

⁷ cf rapport intermédiaire pp.7 à 9, point II. *Apports politiques de l'UNES*

⁸ cf rapport intermédiaire pp.4 à 6, point I. *La question financière*